

➤ Sommaire

L'intro..... 1
HISTOIRES
 Ensemble..... 2
COOPÉRATION
 Urgences médiatiques..... 4
 Représentants des usagers
 4
 Les sigles..... 5
INFORMATION
 Procédures engagées..... 6
CONTACTS..... 8

La lettre

Bulletin de l'association Réseau
 D.E.S France regroupant des personnes
 concernées par le Distilbène®
 (diéthylstilboestrol)
 Siège social :
 37, rue d'Amsterdam - 75008 Paris
 Centre administratif :
 12, rue Martinon - 40000 Mont de
 Marsan

Directrice de la publication :
 Anne Levadou
 Ligne éditoriale:
 Anne Levadou, Lydia Pasanau
 Association loi 1901
 Siret 40097911800025 - APE 913E
 Conception graphique :
 Ésens - tél. : 06 12 95 87 92
 Mont de Marsan
 Imprimeur :
 Imprimerie Castay - Aire s/Adour
 Tél. 05 58 71 60 43

**«C'est ensemble
 que nous avançons,
 solidaires
 les uns des autres !»**

la lettre

RÉSEAU D.E.S FRANCE
 Centre administratif
 12 rue Martinon
 40 000 Mont de Marsan
 Tél. : 05 58 75 50 04
 Mail : reseaudesfrance@wanadoo.fr
 www.des-france.org

➤ Edito

Cher(e) adhérent(e),

Attente...

Attendre la libération des otages
 Florence et Hussein, encore attendre, car
 nous n'oublions pas les otages de
 Colombie, et ailleurs dans le monde tous
 ceux dont nous ne connaissons même
 pas le prénom...

Attendre la naissance de cet enfant tant
 désiré...

Attendre après des années de
 démarches, l'arrivée de cet enfant tant
 espéré...

Attendre le versement d'une subven-
 tion...

Attendre la parution au journal officiel du
 décret d'application par le conseil d'état,
 pour le congé de maternité des jeunes
 femmes D.E.S...

Attendre les décisions de justice, depuis
 14 ans...

Etre dans la confiance pour que chaque
 jour d'attente soit vécu pleinement, pour
 que nos demandes aboutissent.

A Réseau D.E.S. France, nous n'atten-
 dons pas passivement, NON.

Nous faisons preuve de ténacité; avec
 respect nous relançons nos interlocu-
 teurs, encore et encore.

Ainsi nous nourrissons notre confiance,
 nous agissons résolument.

Nous sommes convaincus que nos
 demandes seront enfin satisfaites.

Mais, comme les parents des otages et
 leur comité de soutien, nous voudrions
 tant que l'attente cesse, rapidement et
 joyeusement...



Anne Levadou

Présidente de l'association Réseau D.E.S France

L'intro



Appel à témoin

**Qu'en est-il réellement du
 risque de cancer lié au
 D.E.S en France ?**

**Aidez-nous, à mieux com-
 prendre, à mieux
 prévenir, à mieux guérir.**

**En participant à notre
 enquête, que vous soyez
 membre de Réseau D.E.S
 France ou non, vous
 pouvez nous permettre
 de mieux connaître le
 nombre et la répartition
 de ces cancers en France.**

**En effet, à la différence
 des Pays-Bas ou des
 Etats-Unis, il n'existe pas
 de registre des cancers
 ACCC dans notre pays.**

➤ ACCC

[Adeno Carcinome à cellules claires du vagin ou du col de l'utérus]

Cet appel s'adresse à vous :

- si vous avez pris du D.E.S pendant votre grossesse et si votre fille a eu un ACCC.
- si vous êtes une fille exposée in utero et si vous avez développé un cancer lié au D.E.S.
- si vous êtes un parent proche.

**En nous donnant quelques
 indications simples :**

- votre nom (facultatif) ou un simple prénom qui préserve votre anonymat
- votre année de naissance
- la date d'apparition du cancer, en précisant sa localisation (vagin ou col utérin),
- le lieu où vous avez été soignée (ville, hôpital ou centre anti-cancéreux).

➤ À partir de toutes ces

données : nous pourrions vérifier si l'estimation officielle selon laquelle environ 200.000 femmes enceintes ont été traitées par le D.E.S en France est exacte.

➤ Le risque statistique d'apparition du cancer ACCC étant évalué à 1/1000 filles exposées in utero, nous ne devrions pas, en principe, recenser plus de 80 cancers de ce type parmi les 80.000 jeunes femmes concernées.

➤ D'autre part, l'indication des dates de naissance nous permettra d'observer si la préménopause ou la ménopause représentent une période de risque accru.

**Merci de contribuer à cette
 recherche d'information**

➔ Ensemble...

Petit retour en arrière sur le début de notre histoire, de vos histoires. Un petit hommage au travail d'Anne Sourcis et un grand merci...

Nous avons en commun un prénom, mais nous avons plus que cela, et en particulier le besoin de justice : pour elle, c'est ce qui l'a conduite vers le métier d'avocate.

Anne Sourcis est la toute première avocate qui, dès 1988, a été sensibilisée aux conséquences de l'exposition in utero au D.E.S. Contactée par la première association D.E.S en France, elle donnera de son temps et de ses compétences pour aider ces personnes. Elle en sera bien mal remerciée, car les responsables de cette association lui préféreront un ténor du barreau très médiatique.

(Mais celui-ci après étude du dossier, s'en désintéressera très vite.)

Première rencontre en 1990

Lorsque j'ai rencontré Anne en 1990, je ne savais pas que notre combat durerait si longtemps...

Nous avons persuadé ma fille de déposer en février 1991 une plainte contre le laboratoire UCB, et, avec Anne, nous l'avons encouragée à témoigner sur France 2, pour que d'autres soient informés, qu'ils sachent qu'une association existait.

Ce sera bientôt à mon tour d'être évincée de cette deuxième association...

Que de batailles...

Nous serons ensemble à Nanterre pour la première plaidoirie d'Anne le 7 juin 1994. Depuis 1991, d'autres jeunes femmes ont rejoint Véronique.

Nous serons ensemble en 1994, à Bruxelles, au symposium international sur le thème «Le D.E.S. un médicament qui ne connaît pas de frontières»; j'y représente Réseau D.E.S. France nouvellement créé.

Nous serons encore ensemble en 2001 à Washington, au symposium international «30 ans de Découvertes d'Education et de Sciences».

Pendant toutes ces années, nous avons partagé nos inquiétudes, nos espoirs, nos joies... Et voilà, que sur la pointe des pieds, Anne Sourcis discrètement, se retire...

Transmettre des valeurs...

Depuis un certain temps déjà, elle était accompagnée, dans ce travail difficile, par un de ses étudiants (jeune doctorant) : Laurent Neyret.

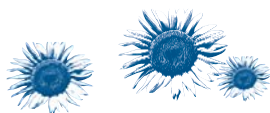
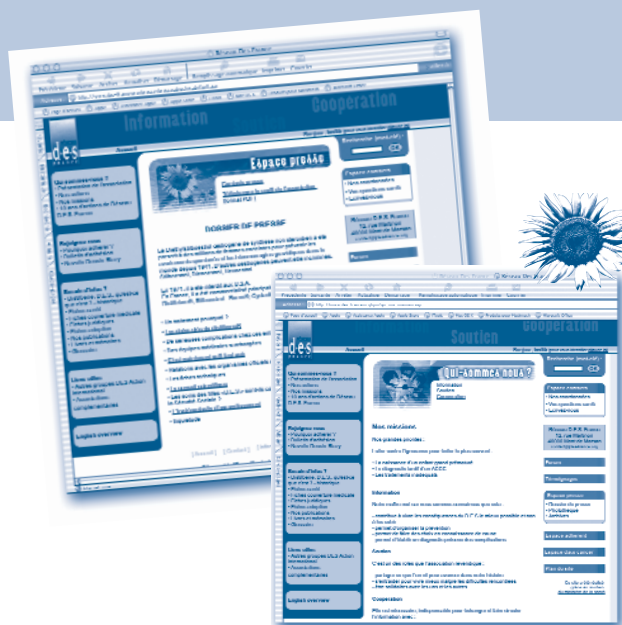
Anne était tellement habitée par cette recherche de la justice dans le problème du D.E.S, qu'elle avait naturellement motivé Laurent Neyret (qui préparait une thèse intitulée «Atteintes au vivant et droit de la responsabilité civile» qu'il soutiendra à la fin de cette année).

Il a consacré beaucoup de son temps, a apporté les éléments, les arguments pour défendre les dossiers de toutes ces jeunes femmes, face à un adversaire UCB, qui persiste encore à nier le lien de causalité entre le D.E.S. et le cancer.

Nous resterons ensemble dans l'amitié, mais au nom de vous tous je voulais remercier Anne Sourcis pour toutes ces raisons et lui souhaiter une retraite bien méritée, et beaucoup de joies dans ses nouveaux engagements bénévoles.

Anne LEVADOU

«Venez sur notre site : www.des-france.org»



➤ Vers de nouveaux horizons...

Elle a partagé notre combat, nos souffrances, nos joies... Anne Sourcis s'envole aujourd'hui vers de nouvelles batailles mais ne nous oublie pas...

Beaucoup d'étapes...

Oui, ce fut un long chemin parcouru ensemble, au début était la souffrance physique, avec pour certaines d'entre vous le combat pour la vie puis l'espoir de donner un jour la vie brutalement anéanti ou les difficultés prévues pour d'autres et tout cela s'ajoutant aux difficultés psychologiques et matérielles...

Mais il y a eu de vrais bonheurs : des guérisons, des naissances, des adoptions que je suivais régulièrement dans le journal de l'association, et puis vous voir rire ensemble dans le film de Catherine et Stéphane... et même de vous voir pleurer ensemble parce que l'humanité est aussi doux et attention à l'autre.

Il y a eu des événements si tristes qu'ils faisaient gonfler notre colère et notre indignation contre les marchands et la loi qu'ils nous avaient imposée sans remords.

Il y a eu enfin, après de si longues années, la reconnaissance de la responsabilité de ces «marchands» et pour certaines d'entre vous réparation tandis que d'autres attendent encore.

Merci...

Oui, ce fut un long chemin, mais comme je l'ai aimé : vous n'étiez pas des «dossiers» mais des adolescentes puis des femmes que j'avais découvertes et pour lesquelles, j'avais l'espoir chevillé au corps de contribuer à réparer l'injustice qui avait été faite, à vous, à vos parents, à vos maris et compagnons, à vos enfants aussi...

A vous toutes, je dis «merci» pour tout ce que vous m'avez apporté, pour tout ce que nous avons partagé, même de loin, par téléphone et par écrit...

Merci, Anne, mon amie, sans laquelle je le dis sans flagornerie après toutes ces années, rien n'aurait été possible.

Anne est l'oreille et le cœur (si large!) de l'association, votre porte-parole, toujours soucieuse de réflexion, sur elle-même, sur l'autre pour agir sans blesser, et avec la meilleure efficacité.

Son énergie et sa persévérance ont permis de soulever quelques montagnes !

Merci de dire le partage.

Je m'associe aux remerciements adressés à Laurent NEYRET, jeune doctorant révolté par cette injustice et qui a mis sa compétence, son énergie et son cœur pour faire les recherches nécessaires et construire solidement le dossier qui a conduit à la victoire.

J'ai donc pris ma retraite, parce que c'est l'âge... mais je n'oublie pas et je vais désormais participer aux activités d'«AVOCATS SANS FRONTIERES» et contribuer, au Sénégal où je dois m'installer, à lutter contre l'excision.

Voilà un autre combat, sur un autre front...

Belle, bonne et douce vie à chacune, que ce procès qui se termine vous donne la liberté d'aller votre chemin, larges routes au grand vent ou sentiers étroits mais parfumés...

Et puis, je vous attends au Sénégal, un beau pays accueillant et la mer est belle !

Anne SOURCIS

« A vous toutes, je dis merci
pour tout ce que vous m'avez apporté,
pour tout ce que nous avons partagé,
même de loin, par téléphone
et par écrit...»



les urgences médiatiques !

La demande des journalistes pour des témoignages est souvent urgente et précise. Nous avons à cœur de leur répondre au mieux pour continuer d'informer, c'est pourquoi nous avons besoin de vous.

C'était il y a un an, un mois, une semaine, un jour...

C'était dans un journal, à la radio, à la télé : quelqu'un parlait de sa vie, de ses difficultés à vivre avec le D.E.S... Et vous avez appris, ce jour-là, que vous n'étiez pas seul(e). Si ce témoignage vous a aidé(e), peut-être avez-vous pensé que vous pourriez aider à votre tour, que vous seriez prêt(e) à le faire, si on vous le demandait...



Vite et bien...

Or, les journalistes sont des gens pressés, toujours dans l'urgence : l'actualité du D.E.S est rythmée par les rebondissements de procès de plus en plus médiatiques. Vite, trouver des exemples, des gens prêts à donner à voir un peu de leur vie, de leur quotidien, pour «illustrer le problème».

C'est important, bien sûr, c'est notre chance à tous, qu'ils s'intéressent ainsi à nous !

Mais, lorsque je demande : «Alors, ce témoignage, il vous le faut pour quand ?», l'étonnement poli que je lis dans leur regard me dicte aussitôt la réponse : «oui, je vois, c'était pour hier...»

Une liste de volontaires

Je me dis que l'idéal serait d'avoir une liste de volontaires, en quelque sorte les «pompiers de l'association», prêts à intervenir en situation d'urgence médiatique. Quelques mots au bon moment, un visage, un sourire, des paroles pour dire notre désir de vivre et d'aider à vivre...

Ainsi, si vous pensez que vous pourriez contribuer à faire connaître le travail de notre association, voudriez-vous nous donner vos coordonnées, afin que nous puissions orienter utilement et dans les meilleures conditions les journalistes en quête d'informations ?

Ces informations qui, peut-être, apporteront à d'autres personnes touchées par le D.E.S la force de se battre et de faire que la vie gagne...

Prenez contact par mail ou par courrier avec l'association et précisez si vous préférez témoigner dans la presse écrite, pour la radio ou pour la télévision, ou si le choix du média vous est indifférent.

Grand merci à tous.

➤ Représentants des usagers dans les Etablissements de santé

Depuis la loi Kouchner du 4 mars 2002, le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation (A.R.H.), qui a rang de préfet, doit nommer au Conseil d'administration de tous les Etablissements de santé, 2 représentants des Usagers, sur la proposition d'associations agréées.

Il s'agit d'associations de consommateurs, comme UFC-Que Choisir, d'associations de malades, comme La ligue contre le Cancer et pourquoi pas le Réseau-DES France, d'associations familiales, comme l'UDAF ou de familles de malades mentaux, comme l'UNAFAM, de personnes âgées, comme les CODERPA.

Quel est leur rôle ?

Ces représentants siègent au Conseil d'Administration et ont une voix de décision; ils peuvent demander à siéger à la Commission de Conciliation, au Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN), au Comité d'Hygiène etc...

Dans certains hôpitaux, ils peuvent tenir une permanence pour recevoir les malades qui le souhaitent. Leur association, avec les coordonnées, doit figurer dans le livret d'accueil, remis à chaque entrant à l'hôpital.

Pourquoi vous en parler ?

Nous pensons que dans certains établissements les usagers ont du mal à se faire entendre quand ils ont des remarques ou

des reproches : ils ne savent pas à qui s'adresser, ils ne savent pas si leurs remarques seront prises en compte ou/et au sérieux alors que les représentants des usagers peuvent publiquement souligner les carences d'un professionnel de santé, d'un soignant ou d'un administratif. C'est le droit à l'information qui est reconnu pour le malade devenu depuis 2002 un «usager». Ce droit rentre dans le cadre plus large du droit à la santé, comprenant le droit au secret, le droit à la dignité, le droit au libre choix. C'est la démocratie du peuple appliquée à la santé : c'est la démocratie sanitaire.

Transparence, Communication, Performance sont les maîtres-mots des gestionnaires de l'hôpital en 2005

Certains décrets ne paraissent que 3 ans après; tout évolue, se met en place. Ainsi, à la suite du décret du 2 mars 2005, la Commission de conciliation devient la «Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge». C'est pourquoi, nous mettons en ligne sur

le site internet la liste des représentants des usagers que nous avons tenté d'établir, non sans difficulté, grâce aux A.R.H. (du moins pour celles qui ont répondu, pour les hôpitaux avec Maternité; il peut y avoir des changements mais cette liste ne semble pas exister sur le plan national).

Si vous ne trouvez pas le représentant de votre hôpital, vous êtes en droit d'avoir ses coordonnées en vous adressant soit au Directeur de l'hôpital, soit au Directeur de l'ARH de votre région.

Si vous avez des coordonnées complémentaires à nous fournir, vous pouvez les adresser à l'association.

Pourquoi le «Réseau-DES France» ne proposerait pas aux ARH ses adhérents mais il faudrait d'abord être «agréée»...

Docteur Dominique Coliche
12, rue Alexandre Desrousseaux
59000 Lille
Tél. 03 20 52 98 58
dcoliche1@wanadoo.fr

Explications des sigles



AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé

ANAES : Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé

DGS : Direction Générale à la Santé

DSS : Direction de la Sécurité Sociale (autre direction du Ministère de l'emploi et de la solidarité)

CNAM-TS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Sociaux

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

INVS : Institut National de Veille Sanitaire

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

OPEN ROME : Organize and Promote Epidemiological Networks Réseaux d'Observation des Maladies et des Epidémies

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

ORPHANET : Maladies Rares sur le Net



Infos pratiques

➤ Actualité FIV

Si vous avez déjà subi 4 FIV sans résultat et si vous avez l'intention de persévérer :

avant de commencer la cinquième FIV, demandez au médecin du centre de FIV d'écrire au Directeur de la CPAM dont vous dépendez. Il exposera dans sa lettre le cas spécifique du Distilbène, ce qui permettra d'obtenir la prise en charge des FIV suivantes.

➤ Vie associative

14 avril 2005, contacts locaux

Marie-Noëlle PAYET-BURIN est allée à l'école des sages-femmes de Bourg-en-Bresse pour informer une quinzaine d'élèves très intéressées par le distilbène. Elles semblaient déjà très bien informées.

Si vous voulez participer au groupe de parole à Paris, à la rentrée, inscrivez-vous auprès des contacts locaux d'Ile de France (Voir en dernière page)

Quels liens entre Réseau D.E.S France et ces institutions ?

AFSSAPS

Mars 2004, envoi de la «FICHE de recueil de signalement D.E.S, AFSSAPS et Réseau D.E.S France» à tous les adhérents à jour de leur cotisation

Septembre 2004, deuxième envoi par l'AFSSAPS à tous ceux qui n'ont pas réglé leur cotisation.

Le 2/12/2004 Participation à la rencontre de l'AFSSAPS et des associations. Nous avons présenté notre expérience.

Nous restons en contact puisque l'AFSSAPS est chargé de répondre aux questions qui nous préoccupent concernant :

➤ le risque à la ménopause, pour les jeunes femmes exposées in utero au D.E.S de cancer ACCC du vagin ou du col utérin.

➤ le risque de conséquences pour la 3ème génération.

ANAES

Mai 2003, Anne LEVADOU, Présidente de l'association, fut sollicitée pour la relecture et le commentaire d'une publication de l'ANAES portant sur «l'évaluation de l'hystéroplastie d'agrandissement dans le traitement des anomalies utérines secondaires à l'exposition au diéthylstilboestrol». Ce document est disponible pour tous les médecins qui en font la demande à ANAES.

DGS

Nous dépendons d'un seul service et Madame Jacqueline Patureau est notre interlocutrice et suit notre dossier en sa totalité (subvention, etc).

DSS

Réseau D.E.S France est en lien pour la prise en charge de la grossesse D.E.S en assurance maternité.

OPEN ROME

Cet organisme a apporté ses compétences bénévolement pour mettre en place notre Conseil Scientifique.

Il participe aux réunions annuelles et, sous forme de prestation, coopère avec nous pour l'élaboration des fiches techniques.

ORPHANET

Les coordonnées de l'Association sont sur leur site.



➤ Les procédures engagées dans l'affaire Distilbène®

Quatre procédures ont été initiées à l'origine en 1992 pour voir statuer le Tribunal de Grande Instance de Nanterre sur la responsabilité civile du laboratoire UCB PHARMA.

Dans ces quatre dossiers une expertise a été confiée à 9 experts assistés de sages-femmes en 1994.

Un rapport d'expertise général a été déposé en février 1999

La procédure a été reprise pour chacune des jeunes femmes concernées à partir de l'année 2000 et quatre jugements ont été rendus en 2002 et 2003 condamnant le laboratoire.

Des expertises complémentaires étaient ordonnées afin d'apprécier les préjudices corporels, psychologiques et sexuels.

Depuis, près de 70 procédures sont en cours.

Les procédures concernent désormais tant les jeunes femmes victimes de séquelles de cancer en lien avec l'exposition in utero au DES, que les jeunes femmes victimes de séquelles liées aux malformations utérines ou rencontrant des problèmes de stérilité ou infertilité.

La majorité des procédures est engagée à l'encontre du laboratoire UCB PHARMA, quelques-unes d'entre elles concernent le laboratoire NOVARTIS, étant souligné que certains dossiers nécessitent de retenir la responsabilité des deux laboratoires lorsque, soit les mères des jeunes femmes ont pris indifféremment le DES commercialisé par les deux laboratoires, soit elles ont pris le DES sans qu'il soit possible d'apporter la preuve du médicament commercialisé par un des laboratoires.

Les laboratoires refusent toujours d'admettre leur responsabilité

Les laboratoires à ce jour contestent toujours leur responsabilité civile et soutiennent envers et contre tout (unanimité médicale et scientifique, note de

l'AFSSAPS, rapports d'expertise concordants...) que le médicament était approprié pour lutter contre les fausses couches ou les avortements et en toute hypothèse qu'il n'est pas démontré qu'il ait été nocif.

Un long combat s'engage

Le parcours judiciaire est dès lors long et difficile puisque de façon systématique le laboratoire UCB PHARMA interjette appel de toutes les décisions rendues devant la Cour d'Appel de Versailles.

La Cour d'Appel de Versailles par deux arrêts dans les dossiers qui lui ont été à

ce jour soumis, a confirmé la responsabilité du laboratoire et condamné celui-ci à indemniser les victimes de leur frais de procédure.

Le laboratoire UCB PHARMA a soumis

ces décisions à la Cour de Cassation et la procédure est actuellement en cours.

«les laboratoires à ce jour contestent toujours leur responsabilité civile»

UCB joue les prolongations

Plusieurs tentatives pour ralentir la procédures...

➤ Parallèlement, des incidents multiples sont effectués par le laboratoire UCB PHARMA tant à raison de communications de pièces, qu'à raison de demandes de récusation du collège d'experts désigné par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre ou encore pour soulever la prescription de l'action. ➤ Sur ce dernier point, il est important de souligner qu'en matière de responsabilité délictuelle, le Code de Procédure Civile impose d'engager l'action en responsabilité dans un délai de 10 ans à compter de la connaissance du dommage.

➤ Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a retenu que la connaissance du dommage pouvait être dans les dos-

siers de séquelles de cancers la date de la consolidation (c'est-à-dire le moment à partir duquel on considère que les séquelles sont définitives) et dans les dossiers de malformation, stérilité/infertilité, la date de la connaissance du diagnostic des lésions.

➤ Les incidents diligentés pour contester notamment l'impartialité du collège d'experts, sont présentés soit au Tribunal de Grande Instance de Nanterre, soit au juge de la mise en état, soit au juge du contrôle des expertises et ont été, à ce jour, tous rejetés.

Là encore le laboratoire a été condamné à indemniser les jeunes femmes pour leurs frais de procédure.

... encore et encore !

➤ Un dossier relatif à ce problème de la récusation des experts a été soumis à la Cour d'appel de Versailles qui a confirmé le 14 janvier 2005 l'impartialité des experts, rejeté les demandes du laboratoire, et condamné celui-ci aux frais de procédure.

➤ A ce jour, la Cour d'appel de Versailles est à nouveau saisie de plusieurs dossiers de récusation des experts et la procédure est en cours.

En attente de deux arrêts

Nous sommes également dans l'attente prochaine (septembre 2005) de deux arrêts de la Cour d'Appel de Versailles qui doit à nouveau statuer sur la responsabilité du laboratoire concernant deux jeunes femmes victimes des séquelles d'un cancer.

UCB PHARMA à nouveau condamné

En décembre 2004, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a à nouveau retenu la responsabilité du laboratoire UCB PHARMA et l'a condamné à indemniser à titre provisionnel à hauteur de 310.000 € les parents et la compagne de la jeune femme décédée juste après la plaidoirie de son dossier.

Une grande avancée

↳ Pour la première fois le 10 juin dernier, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a retenu la responsabilité du laboratoire dans quatre dossiers concernant des jeunes femmes victimes des séquelles d'un cancer.

↳ Pour la première fois dans ces mêmes décisions, les jeunes femmes à raison de la spécificité de

leurs préjudices ont obtenu des indemnités allant de 6.000€ à 60.000€ pour les dossiers de malformations, stérilité/infertilité, et allant de 131.000€ à 245.000€ pour les dossiers concernant les séquelles de cancer, outre indemnisation de leur frais de procédure.

↳ Pour la première fois enfin, les parents et les conjoints ont été reçus en leur demande d'indemnisation personnelle allant en raison de leur histoire de 2.000€ à 6.000€ et en leur demande d'indemnisation de préjudice économique ou matériel lorsqu'il était justifié, outre de leurs frais de procédure.

«le 10 juin dernier, le tribunal de Grande Instance a retenu la responsabilité du laboratoire...»

Il reste encore beaucoup de choses à obtenir

Deux dossiers refusés

↳ En revanche, dans deux dossiers qui étaient soumis au Tribunal de Grande Instance de Nanterre les demandes d'expertise concernant des enfants nés des jeunes femmes exposées au DES ont été refusées.

↳ Les motifs de ce refus sont éminemment contestables puisque le tribunal considère qu'il serait prématuré d'ordonner des expertises compte tenu de l'évolution des séquelles possibles des enfants.

↳ Or, le problème soumis au tribunal n'était évidemment pas d'ordonner des expertises corporelles des enfants, mais bien de nommer un collège d'experts pour s'interroger sur le lien possible entre les handicaps ou les malformations des enfants et l'exposition in utero au DES de leurs mères.

A ce jour, le laboratoire UCB PHARMA envisage de soumettre ces décisions à la censure de la Cour d'Appel de Versailles.

Maître Martine Verdier



La listes des représentants des usagers des Etablissements de santé est sur le site internet

↳ Echos dans les médias

A la suite du délibéré du 10 juin dernier concernant la plainte de 8 femmes contre UCB Pharma, les médias ont largement couvert l'événement :

Nous ne citons que les plus importants :

- ↳ La Croix
- ↳ Le monde
- ↳ TF1
- ↳ France 3
- ↳ Arte

Sur internet les communiqués de presse de l'AFP et REUTERS ont été repris par un grand nombre de médias.

Infos pratiques



PERMANENCE TELEPHONIQUE AU 05 58 75 50 04

➔ du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Vous pouvez aussi appeler vos contacts locaux.

Les jours et les horaires de permanence sont amenés à être modifiés en fonction des périodes de vacances ou de l'actualité.

➔ Contacts locaux

ALSACE	Françoise	03 88 59 56 38
	Sylvie	03 88 82 75 70
AQUITAINE	Sylvie	05 58 46 38 80
BASSE NORMANDIE	Laetitia	02 31 94 08 79
BRETAGNE	Marie-Agnès	02 98 54 54 46
	Véronique	02 98 87 10 35
	Hélène	02 99 04 31 55
CENTRE	Françoise	02 47 80 03 38
FRANCHE COMTÉ	Babeth	03 84 75 37 09
ILE DE FRANCE	Virginie	01 69 42 01 10
	Joëlle	01 43 80 79 18
LANGUEDOC	Isabelle	04 67 27 05 39
LIMOUSIN	Béatrice	06 78 82 27 02
LORRAINE	Liliane	03 83 24 41 81
MIDI PYRÉNÉES	Bernadette	05 62 51 99 69
	Christine	05 61 08 15 63
NORD	Anne-Maria	03 20 15 26 39
	Claire-Marie	03 20 07 16 61
PACA	Maryvonne	04 50 02 83 07
PAYS DE LOIRE	Catherine	02 40 06 25 23
RHONE ALPES	Marianne	04 74 36 11 62
	Bernadette	04 77 25 95 34
	Elisabeth	04 72 07 86 47
	Viviane	04 78 67 82 89

➔ Contacts adoption deuil périnatal prématurité

ADOPTION	Florence	01 34 60 21 92
	Frédérique	01 34 60 95 55
	Nicole	05 56 64 78 43
	Isabelle	02 43 42 41 80
	Raphaëlle	03 88 22 03 85

PRÉMATURITÉ	Anne-Mireille	04 93 95 09 82
	Catherine	02 40 06 25 23
	Véronique	02 98 87 10 35

DEUIL PÉRINATAL	Anne-Françoise	04 79 25 65 37
	Anne-Mireille	04 93 95 09 82
	Claire Marie (mère)	03 20 07 16 61

